

N° 137 - AVRIL 1975

LE FAUX
LIBÉRALISME
DU RÉGIME
GISCARD

(Notre Édito)

LE PEUPLE 2^F BRETON

Aujourd'hui, vous êtes mieux informé

LES TRI YANN

(Interview page 13)

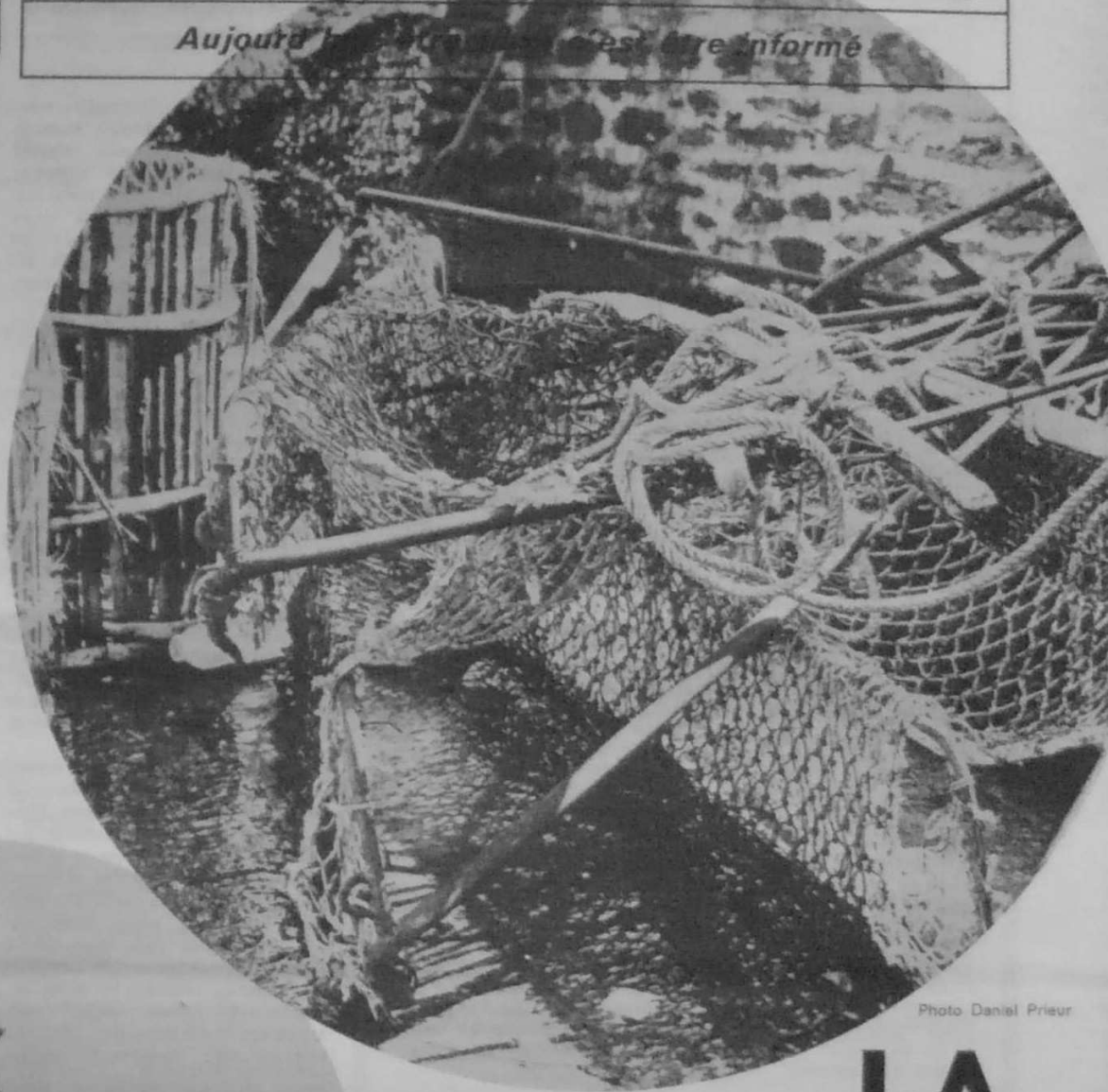


Photo Daniel Prieur



D. R.

LA CRISE DE LA PECHE BRETONNE

Edito

LE MASQUE DU RÉGIME

Avec un sens approuvé de la publicité, le régime de Giscard d'Estaing s'efforce de paraître, à l'intérieur et à l'étranger, comme un système démocratique, moderne et libéral. En vérité, il n'en est rien et c'est le devoir des forces démocratiques que de dénoncer ce faux libéralisme destiné à cacher la nature oppressive de ce pouvoir.

Une série de mesures ponctuelles - comme l'augmentation de la solde des soldats - ne doit pas faire oublier que Giscard d'Estaing a été ce que personne ne croyait possible : nommer ministre Bispard, le tortionnaire saisi de la bataille d'Alger, l'archaïque inquisiteur des Pêcheurs - à la française, Bignard - pour les libéraux, fait le titre à la fois avec des « apolloniens » manifestement désignés, mais en litiage, 10 jours d'arrêt à deux appels qui lui proposent publiquement un débat à Brest... A Brest encore, la municipalité de droite, s'alignant sur la Préfecture maritime, refuse une salle pour la réunion d'un comité de soutien à un matelot inculpé. Dans tout l'hexagone, et particulièrement en Bretagne - où le fardeau de Cast vient d'être acté - s'étend le quadrillage des camps militaires. Tout comme s'étend l'idée pénalisatrice de l'existence d'un ennemi intérieur (qui correspond en fait aux forces de gauche, partis et syndicats), contre lequel l'armée devra lutter... « L'École démolie » du 10 mars dernier signale au Centre national d'entraînement commando de Mont-Louis, en Catalogne, signe une audience raciste, fasciste, d'extrême-droite : par exemple, un sergent-chef - parlant des grenades au phosgene - dit : « C'est efficace ! Si on les avait balancées en 68 sur les étudiants des barriques, ça aurait été vite nettoyé ».

La police, de son côté, n'est pas en reste. Malgré les avertissements des syndicats de policiers, une gangrène politique et raciste se manifeste ou se répand dans plusieurs unités. Le pouvoir lui-même collabore à cette intoxication. Pendant que Giscard jette de la poudre aux yeux avec la visite d'un bidonville marseillais, l'inspecteur Poustalski ne manque pas une occasion de faire valoir que les défilés, le pègre pour l'essentiel, bref tous les maux de la France viennent des « marginaux », des étrangers que la France accueille si généreusement sur son sol. Le racisme latent de la population française se renforce des campagnes de presse haineuses de « Minou » ou du « Parisien libéré ». Des criminels racistes, comme Sergent, l'ancien patron de l'O.A.S., fréquentent les allées du pouvoir. Les heures de travailleurs maghrébins continuent leur sale besogne impudiquement puisqu'ils ne sont jamais priés ou condamnés. Il ne fait pas bon être Arabe dans certains commissariats de la France giscardienne !

Le libéralisme est aussi absent de l'information. La censure de l'abstrus au premier plan (et un contrôle politique soigné à l'arrière-plan). On monte un débat sur l'homosexualité à la télé, mais jamais les hommes du pouvoir n'ont été aussi omniprésents que le petit écran (à la tête des sociétés qui ont succédé à l'ORTF se trouvent des hommes d'argent, complices des ministères giscardiens. Et les garanties d'une information libre sont quotidiennement balayées... Dans la presse (« Le Figaro », « L'Express ») des manoeuvres franco-étrangères visent à rendre encore plus docile (si c'était possible !) la grande presse commerciale.

Ainsi tout se tient : du bruit pour la galerie, des actes d'autant plus spectaculaires qu'ils ne collent rien, une réclame puissamment orchestrée par la presse, la radio et la télé. Et derrière ce masque de faux libéralisme : l'implacable visage de la droite de toujours, la droite dure, ferce, égoliste. La droite des grandes familles. La droite des intérêts privés. La droite des privilégiés. La droite ennemie des travailleurs. La droite ennemie de la Bretagne. Frenons-gardez vos faux-semblants : le devoir des socialistes bretons est d'ouvrir les yeux de notre peuple : son ennemi est au pouvoir, même s'il se cache sous un masque souriant.

SKOL OBER
 Le langage ne suffit, se vider à la campagne
 Apprenez le breton par correspondance avec
 20 de 3 lettres Le Cuff SKOL OBER, plus de 40 ans d'expérience
 St Brieuc. Envoyez 100 francs (timbre à 100 F) pour la réponse

La vie de

Souscription permanente pour le progrès du « Peuple Breton »

Un lecteur de Châteaulin nous écrit : « Dans le dernier numéro, vous indiquez que nous pouvons demander des numéros invendus pour les distribuer dans notre région. J'aimerais savoir si on les reçoit gratuitement ou s'il faut les payer et si on doit vendre ces journaux ou les distribuer gratuitement. Notre réponse est claire : ces F.B. invendus, nous les donnons gratuitement à ceux qui désirent nous aider à faire connaître Le Peuple Breton en distribuant ces numéros autour d'eux, gratuitement, bien entendu.

Certains d'entre vous pourraient peut-être nous aider à couvrir une partie des frais d'envoi des journaux en joignant quelques timbres-poste à leur demande, mais il n'y a la aucune obligation.

Un autre moyen peut être aussi utilisé : fournissez-nous les adresses de vos amis qui pourraient être intéressés par le F.B. Nous leur expédions un exemplaire du Peuple Breton. Plusieurs lecteurs ont utilisé cette possibilité le mois dernier et nous les remercions.

Ainsi petit à petit (aucun moyen n'est négligé), le nombre des abonnés du F.B. progresse. Mais cette progression n'est soutenue par aucun des moyens de masse utilisés par les organes de presse commercialisés. Ainsi, en dehors d'une toute petite affiche, nous n'avons encore pas disposé d'une seule affiche publicitaire en dix ans ! Ces moyens modernes de publicité, les donnez-vous à votre journal préféré ? Vous le pouvez en participant activement à cette souscription permanente à ce journal.

114 titres	
L.T. 78 Marc St-Aignan	8,00
La Driest Yves Aubry	20,00
Mousser Joël Grandchamp	30,00
E.O. ...	20,00
P.R. St-Brieuc	20,00
C.A. Rennes	20,00
K.R. Pierre Abad en hommage au front C.A.B. P.C.S.	20,00
S.A.V.	30,00
Chamrier M. Paris	80,00
M.Y. 44 Coudemard	20,00
P.B. 91 Grigny	40,00
C.M. Guingamp	20,00
P.J. 92 Bots Colombeau	70,00
Bouillon Jean, Lorient	10,00
P.P. 59 Taurangon	8,00
D.B. Dinan	10,00
P.P. 59 Taurangon	8,00
P.G. Châteaulin	20,00
B.A. Rennes	20,00
More B.R. Rennes	20,00
G.D. Montargis	20,00
M.H. 875 Paris	70,00
P.V. Finistère	20,00
E.J. Lorient	10,00
L.R.P. 92 Fontenay aux Roses	15,00
M.J.F. 95 Saona	15,00
M.H. R.A., Le Campell	18,00
D.J.F. Landerneau	75,00
L.R.P. 48 Virey aux Loges	30,00
« Pour le P.B. qui mérite beaucoup plus »	30,00
Gossouff Emile	50,00
F.J. Brest	30,00
J.P. Paris	20,00
S.M. Brest	10,00
M.L. Sukale	9,00
Total de la 114 liste	987,00
Rapport des listes précédentes	6 805,95
Total	7 792,95

« LE PEUPLE BRETON » mensuel
 Boite Postale 304
 29273 BREST CEDEX

ABONNEMENTS
 Ordinaire : 20 F
 De soutien : à partir de 30 F
 Etranger (par avion) : 45 F
 C.C.P. 2 385-76 RENNES



Nous perdons chaque mois un nombre appréciable d'abonnés dont les journaux reviennent à l'expéditeur avec le célèbre mention « N'habite plus à l'adresse indiquée ». Si vous démaquez, pour continuer à recevoir votre F.B., n'oubliez pas de nous signaler votre changement d'adresse. Et n'oubliez pas non plus de joindre 1,20 F en timbres-poste (il y a des frais !). Merci.

L'Union démocratique bretonne

Concarneau

La section de Concarneau a réuni les organisations démocratiques, à l'appel de l'Union du peuple gaulois, afin d'intervenir auprès de l'ambassade d'Espagne et du Ministère espagnol de la Justice en faveur des syndicalistes Pillaud et Quairas.

D'autre part, sur place, le conflit des pêcheurs maritimes a mobilisé notre attention. La section participera à l'action du comité de solidarité avec les travailleurs victimes de la crise, en veillant à ce que l'action de ce comité s'applique à

tous les ouvriers (marins, employés de marée, dockers, ouvriers et ouvrières de la conserve), et en s'efforçant de la faire provenir de tous les travailleurs bretons. Notre action est suivie par plusieurs sympathisants qui assistent à nos réunions de section et que nous appelons à rejoindre notre parti.

Nous avons perdu un camarade

DANIEL CRESSANT

Un parti comme le nôtre ne vit et ne progresse que grâce à la qualité des liens qui unissent ses militants. La disparition de l'un d'entre eux est amèrement ressentie par l'U.D.B. tout entière. L'épouse de Daniel Cressant, sa famille, ses amis et ses camarades de section savent en cette période douloureuse qu'ils sont assurés de la solidarité fraternelle de tout le parti.

Daniel avait 25 ans, mais il avait déjà derrière lui tout un passé de militant progressiste. Sa profession d'agriculteur, il l'avait choisie avec toute la conviction tranquille dont il était capable. Originaire du Sud-Finistère, installé depuis quelques temps dans les Monts-d'Arrée, Daniel Cressant a consacré beaucoup de ses forces au syndicalisme agricole. Il animait la tendance Paysan-Travailleurs du C.D.J.A. et avait été élu récemment délégué cantonal de la FDESA du Finistère. S'il avait rejoint l'U.D.B., c'était par obligation de conscience : parce que ses combats quotidiens lui ont paru inséparables de ceux des autres travailleurs bretons. Il se donnait avec générosité et compétence.

Daniel a cessé de travailler à nos côtés mais son souvenir et les résultats de son action restent acquis et forment avec mille autres choses les fondements de la Bretagne socialiste que nous voulons construire. Kenavo Daniel.



LE PROBLEME BRETON DE BREST A NANTES

La carte ci-dessus retrace les localités dont notre rubrique « Le problème breton de Brest à Nantes » a traité en un an et demi (depuis le n° 117). Elle fait nettement apparaître le caractère global du problème breton, qui ne saurait en aucun cas être réduit à de simples difficultés locales : tout notre peuple est concerné. Et notre journal est un écho fidèle des préoccupations et des luttes des travailleurs bretons.

Rouen

Après une longue période d'hibernation (faux oblige...), la section s'est réveillée à l'approche du printemps. Cela a été traduit par la vente à la criée de 80 numéros du « Peuple Breton » lors du spectacle d'Alar Stivel, de la projection de « la folle de Tougan » (une vente au haric et une à Rouen), du fest-noz du cercle catholique An Ael Vor de Rouen. Une quinzaine de sympathisants ont été contactés.

Vannes

Nous avons tenu au mois de mars une première permanence qui a reçu la visite de plusieurs sympathisants intéressés. Dans les immeubles collectifs de Vannes, la vente au porte à porte se poursuit, recevant le meilleur accueil, en général. Nous préparons aussi le numéro 8 du « Bonnet rouge », le bulletin de la section de Vannes, qui sera bientôt distribué.

Ceci VOUS concerne !

Journée de bretonnisation

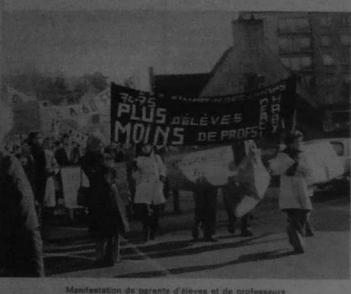
Le dimanche 23 février s'est tenue à Morlaix une journée de bretonnisation, la seconde depuis le dernier congrès U.D.B., la première avait eu lieu à Lorient le 10 novembre 1974. Environ 25 camarades étaient présents, et près de la moitié des sections étaient représentées. Que faut-il retenir de cette journée ? Tout d'abord les propositions suivantes (adoptées à l'unanimité) : à soumettre au Bureau politique : la création de sections bretonnantes partout où cela est possible, le tirage en breton des trois affiches suivantes : Bretagne - Colonie, Assez de trains de chômeurs, Travailleur breton, rejoins l'U.D.B., seul parti breton et à la fois en français. Cela peut paraître bien timide, mais ce n'est qu'un premier pas. Tout militant breton doit bien être conscient que la langue bretonne et notre Peuple sont indissociables. L'U.D.B. ne prendrait-elle pas un risque politique énorme, en se comportant comme si la langue bretonne avait déjà disparu ?

BULLETIN D'ADHESION

Nom : _____
 Adresse : _____
 déclare vouloir adhérer à l'U.D.B.
 Signature : _____
 A la 197
 Adresse du Bulletin d'adhésion de l'U.D.B. : U.D.B. 304 29273 BREST CEDEX

"UNE ÉCOLE BIEN FRANÇAISE"

LA PHILOSOPHIE DE LA RÉFORME HABY



Démonstration de parents d'élèves et de professeurs. Morlaix - Décembre 1974

M. Haby se déclare prêt à toutes les innovations, mais il est un point sur tout ce sur lequel il refuse scrupuleusement la politique de tous les gouvernements français. Voici un effet de cet effet dans son projet de réforme :

"Il importe assez de veiller à ce que, dans le bouillonnement des nécessaires nouvelles, la conception française de l'éducation ne perde pas son âme... Son âme, c'est-à-dire une recherche permanente de la rigueur intellectuelle, l'exigence de l'effort individuel, d'une certaine discipline personnelle et d'un effort personnel. Mais pour tout le territoire national..." (p. 1)

Ceci dit, c'est avec étonnement que l'on lit par la suite dans l'horaire prévu pour les collèges :

"Langue maternelle : 4 heures" (et non français ! Mais pour M. Haby, c'est véritablement la même chose, et, à tous les enfants qui ont en le malheur d'avoir une mère qui ne leur parle pas français, l'école "maternelle" va donner une nouvelle mère adoptive, la mère-patrie, la France. Il est probable qu'il s'agit d'une provocation faite sciemment dans un but de propagande. M. Haby, pourtant bien informé, feint de croire que tous les citoyens de la République Française ont pour langue maternelle le français, ce qui est manifestement faux. Mais cela lui permet de nier la réalité du problème linguistique et de refuser toute diversité des cultures.

Il a d'ailleurs révisé ses intentions profondes en déclarant ceci : "Il faut noter, enfin, que l'unification des programmes du premier cycle ouvert désormais à tous les jeunes Français contribuera à leur donner le sentiment d'appartenir à un même peuple. C'est beaucoup, pour être sûr, que de posséder la même langue et le même sol, mais seule la participation à une même culture permet le passage de la coexistence à la communauté." (Le Monde de l'Éducation - mars 75 - p. 9).

C'est un aveu clair : les Français ne forment pas encore un même peuple, l'assimilation et l'unification de la France sont inachevées, M. Haby s'en charge.

Mais tout le monde ne participera pas à cette même culture de la même façon. Le ministre écrit en effet que "l'activité manuelle donnera un moyen d'expression aux possibilités intellectuelles d'enfants dont la maturation mentale n'a pas encore atteint le stade des opérations formelles..." Ceci serait

admissible si M. Haby n'avait précisé quelques lignes plus haut : "Beaucoup d'adultes s'apprennent à connaître qu'on agissait. L'intelligence du jeune être est manuelle, elle le reste pour beaucoup d'adultes leur vie durant." (p. 10).

Autrement dit, l'intelligence "manuelle" de ces adultes ressemble à celle des enfants. M. Haby confirme donc la discrimination habituelle entre "manuels" et "intellectuels" et justifie par avance tous les privilèges de seconde. Ceci est de toute évidence la "conception française" de l'éducation qui véhicule en elle-même les notions de sélection, de hiérarchie, d'inégalité. Et tout ce dans quel but officiellement ? Lisons encore :

"Une éducation de base, aux dimensions intellectuelles, culturelles et morales étendues, doit donc être assurée efficacement pour tous les jeunes dans un État moderne.

Mais ce même État présente aussi des risques croissants pour la formation de ses responsables. Le facteur-clé pour réussir l'adaptation des sociétés aux conditions nouvelles demeure, plus que jamais, l'utilisation des compétences..." (p. 2)

Ainsi donc l'école n'a pas à être au service des jeunes, mais il s'agit au contraire d'utiliser efficacement la jeunesse pour créer un État soi-disant moderne, soi-disant bien adapté au monde capitaliste. Ce qui intéresse vraiment M. Haby, c'est la grandeur de la France et seuls ceux qui pourront y contribuer recevront une formation solide. Excutons-le encore :

"Pour faire face au "choc du futur", pour réaliser les améliorations économiques, techniques et sociales souhaitables, pour maintenir la place et l'autonomie de la France dans la vaste compétition internationale, nous avons besoin d'une énorme quantité de talents et de formations efficaces des plus capables." Et un peu plus loin : "D'où la nécessité, tant pour des raisons de justice sociale, que pour se laisser en friche un tel talent potentiel, de demander à l'école de compenser les handicaps culturels liés au milieu d'origine..." (p. 2).

Ces prétendus "handicaps culturels" ne sont en réalité bien souvent que des handicaps économiques : bas salaires, chômage, mauvaises conditions de travail, etc... M. Haby accepte tout cela, même-il, comme une fatalité, tout comme il accepte le sous-développement "régional".

"Si on est, par exemple, écrit, dans une période de crise économique où il y a peu d'emplois pour les jeunes, la durée des études s'allonge. Il y a aussi des disparités longues sont celles où il n'y a pas de débouchés. Un équilibre se fait entre les exigences de l'ensei-

gnement et celles de l'économie. Elle se modifie l'une sur l'autre." (Le Monde de l'Éducation - mars 75 - p. 8).

M. Haby se contente de constater les différences mais ne propose aucun remède. Dans ces conditions, l'aide prétendument apportée par l'école aux plus défavorisés ne doit pas faire illusion, même si elle permet à une petite minorité d'entrer dans de bonnes conditions de la hiérarchie sociale. On voit donc que M. Haby a bien le mal à déguiser sous un vocabulaire nouveau des idées réactionnaires cent fois rabâchées. Ce qu'il veut en s'est pas l'épanouissement des individus, mais celui de l'État qui doit former efficacement son armée de fonctionnaires serviles, et cela pour le plus grand bien des classes privilégiées. Aussi, il est assez étonnant de lire dans la conclusion :

"La conception d'un enseignement laïque n'est pas admise partout. Dans de nombreux pays, l'État s'attribue le monopole de la formation de la jeunesse et le droit de lui imposer ses dogmes. Mais nous vivons, en France, dans une société libre." (p. 51).

Mais alors, qu'attend-il donc, cet État français, pour reconnaître enfin aux Bretons leurs droits les plus élémentaires ? Car ce n'est pas en nous jetant comme un os une opinion "laïque et culture régionale" à partir de la seconde que M. Haby pourra nous absoudre. Si cette langue et cette culture existent, il faut les reconnaître totalement et dans leur dignité, et non les reléguer dans un "hors air breton" méprisant et humiliant.

La véritable laïcité Monsieur Haby, ce serait de reconnaître aux Bretons le droit d'organiser chez eux l'enseignement comme ils l'entendent. Ils attendent la meilleure école restera pendant longtemps celle du militantisme politique et de la lutte aux côtés des travailleurs exploités, et c'est en tout cas la seule qui pourra assurer un jour une "vraie" réforme de l'enseignement.

De St Laurent

Nota : sauf autre indication, toutes les citations sont tirées de "Pour une modernisation du système éducatif" par René Haby.

44 : LE DÉSERT S'ÉTEND !

« La Loire-Atlantique va vers un désert économique »

C'est par ces mots que la C.G.T. déplorait dernièrement, dans le pays nantais. En effet, quand on suit attentivement l'évolution sociale, c'est le moins que l'on puisse dire ! Un bref survol sur simplement la première semaine de mars, montre que :

— Les établissements Chambon, à Nantes (imprimerie sur métaux), ont depuis leur début 90 % du marché de cette entreprise se faisant hors région : elle compte des clients en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, Belgique, Hollande, Israël... Une centaine de personnes risquent d'être privées d'emploi. Une mauvaise gestion sera à la base de la situation actuelle de l'entreprise.

— A l'usine aéronautique de Bouguenais, il apparaît, selon M. Le Corre, conseiller général de Morlaix de Bretagne, un tiers de ses ouvriers productifs, correspondant à l'emploi de 500 personnes, et ce, à compter du mois d'avril 75. Déjà, l'entreprise de démantèlement de cette usine apparaît : 200 personnes sont envoyées en déplacement dans d'autres usines de la société et les jeunes venant du service militaire ne sont pas remboursés.

— A la société SOTRIMEX de Trignac, la SEMM, une réunion tripartite avec les représentants des ministères concernés, des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des groupes Manoir et Trignac, a été annulée. Les

des mensualités ont eu des diminutions de salaire jusqu'à 25 %.

C'est la politique du fait accompli que l'on pratique aux Elis Chamblon, à la SOTRIMEX, et à Euro-marché qui, y associe le chantier à l'Emploi. Ce chantier sert à masquer les difficultés de gestion, pour solliciter de nouveaux avantages, en palliant les fonds publics (voir « la solution Maury » dans le dernier numéro du Peuple Breton). C'est bien là, le principe de l'auto-protection, que nous dénonçons, sans relâche.

Fin janvier, il y avait en Loire-Atlantique, 10 350 demandes d'emploi non-satisfaites, et sensiblement autant de chômeurs partiels ; 6 000 bénéficiaires de l'allocation-chômage ; 1 200 bénéficiaires de la garantie de ressources (pour les plus de 60 ans).

Voilà la situation actuelle du département, dans cette société dite libérale, mais où la seule loi est celle du profit, de l'argent. Voilà avec quelle désinvolture sont traités les travailleurs par les groupes capitalistes.

Pendant ce temps, les services d'information de la préfecture glorifient l'ouest ? de la grande métropole de l'ouest, son envol vers le progrès, la prospérité, la richesse. Qu'en est-il ? Au cours des dernières années, la Loire-Atlantique, qui possède le tiers de la population des Pays-de-Loire, n'a bénéficié que de



Les caravanes de Caravelar...

quart des créations d'emplois, mais de la moitié des chômeurs ! Il y a, loin, nous le voyons ici, de la réalité des faits démagogiques des représentants du pouvoir central de l'État français.

Plus que jamais les travailleurs bretons doivent faire front devant l'offensive du pouvoir à la solde des groupes capitalistes hexagonaux ou internationaux. La barrière administrative et arbitraire qui sépare la Loire-Atlantique des quatre autres départements ne doit pas être un obstacle à la solidarité, à l'unité de tous les travailleurs de Bretagne.

Marital Catherine

pladenou kelteg
RIKOU SOMER
38, RUE DIERNE-SOMMAD
quimper

LOCATAIRES UNISSEZ-VOUS

LOGEMENT

CE QUE CRANT LE POUVOIR

Subissant la loi du profit capitaliste, les travailleurs ont tout naturellement cherché à se grouper et à organiser pour défendre leurs intérêts de salariés, au fur et à mesure que leur nombre s'accroissait dans les grands centres de production industrielle, isolés dans de petites entreprises familiales et artisanales. Ils restèrent impuissants à améliorer leurs conditions de vie, tandis que dans les grandes usines, au cœur même de l'exploitation capitaliste, ils se donnaient, au prix d'une lutte acharnée contre l'État bourgeois et ses commis, des organisations puissantes, les syndicats.

De même, aujourd'hui, les travailleurs entrassés dans leurs citadons peuvent et doivent organiser pour défendre plus efficacement leurs intérêts de locataires. D'ailleurs, les révoltes contre les augmentations de loyer injustifiées, contre les charges qui constituent les « accroques » gonflées et traquées à qui mieux-mieux partent aujourd'hui des grands ensembles, à mesure que les locataires prennent conscience d'une force qui les vérifient déjà chaque jour sur leur lieu de travail.

La bourgeoisie ne s'y est pas trompée, là ce fut général Hanoteau, président national de la propriété bâtie (1), qui déclarait, il n'y a pas bien longtemps : « reconnaître les associations de locataires, c'est installer les Soviets dans les immeubles ». Cette déclaration trahit bien la peur qu'ont les possesseurs de cette nouvelle arme des travailleurs, constitués par le syndicalisme de l'habitat (2). Ainsi, le pouvoir réactionnaire vient-il de décider l'abandon de la « politique des grands ensembles », mais dernière ce choix dicté par des motifs « d'ordre technique et humain » se dissimulent mal ses préoccupations politiques dont la première est d'empêcher un regroupement massif de travailleurs-locataires qui permettrait à ceux-ci de devenir des « groupes de pression » aussi dangereux pour le pouvoir que les syndicats ouvriers.

Pierre Eozmou.

LE MYTHE DU «CONTRAT»

En réalité, cette prétendue « liberté des contrats » — liberté du travail, liberté des loyers — est une supercherie. Quoi est en effet le travailleur qui peut débattre « librement » avec un patron des conditions de son travail et de son salaire ? La crise du capitalisme le trouve plutôt pressé d'accepter docilement les offres qu'on lui fait. La baisse des « cours de main d'œuvre » ne lui permet pas d'agir autrement. De même, devant la rareté d'un produit tel que le logement, le propriétaire immobilier impose ses conditions au travailleur qui peut trouver où habiter décemment.

Loin de servir la liberté et de contribuer à l'épanouissement de la personne humaine, le Code civil est l'expression juridique de la classe bourgeoise, dont il a pour fin de perpétuer la domination, en garantissant à toutes les vertus « légales ».

« Il faut arracher le masque humanitaire de ce Code séculaire. Gardons-nous d'y voir la Bible des droits de l'homme révolutionnaire, du « droit de la liberté » le Code n'est point égalitaire, il institue, quoiqu'on en dise, des statuts personnels divers, très inégaux, et tels qu'on pratique l'économie quiconque se refuse à accepter les principes de la vie bourgeoise. En jouant de l'ordre public, ou des « bonnes mœurs », il compense en d'autres limites la liberté des contractants. » (A.J. Arnaud, préface à « la règle du jeu dans la vie bourgeoise », philosophie du droit).

(1) On trouve à la tête des associations de propriétaires et des grosses sociétés immobilières un nombre étonnamment grand de généraux et autres personnages galonnés. C'est ainsi que, ces dernières années, au bureau de l'Association des propriétaires de Vannes, on a vu s'élever jusqu'à cinq colonels ! Si avec ce la propriété n'est pas bien défendue...

(2) Ce sera l'objet de notre prochain article.

NOS LECTEURS (aussi) FONT LE P.B.

De plus de deux millions de lecteurs participant activement à la vie de ce journal, c'est peut-être le *Peuple Breton* le plus lu. Mais ce n'est pas le seul fait qui le distingue. Ses collaborateurs travaillent régulièrement aux côtés de nos lecteurs pour leur offrir un journal qui ne se contente pas de leur parler, mais qui cherche à leur rendre service. Ce n'est pas un hasard si un lecteur sur deux exprime dans quelques mois.

En tant qu'il en, je me dois de vous faire part d'une menace qui pèse sur nos fêtes afin d'éviter d'ébruiter ou tout au moins cette offre pour éviter le minimum de capitaux privés sur notre île, si tel est le cas.

Monsieur Brunellec, bien connu à Brest, a proposé lors de réunions sur l'île, la création, en accord avec les Ouessantins, d'un centre de thalasso-thérapie qui devrait aider au développement de la commune et serait géré par un comité.

N'ayant pas trouvé semblable à un enthousiasme déclinant dans les divers instances, peut-être du fait qu'il est étranger à l'île et aussi sans doute parce que son projet n'est pas tellement clair, il serait question de la construction en premier lieu d'un hôtel de luxe à « étoiles », il cherche actuellement à acheter les terrains qui l'intéresseraient, c'est-à-dire sur une hauteur en un lieu où la construction est très réglementée, pratiquement en bord de mer (vue sur le Fromveur et sur la baie de Lompoul), à la limite de la zone de préemption de la pointe Pors Daun.

Vous me direz que jusque là il n'y a rien de bizarre. En effet, mais ce qui m'étonne, c'est qu'il ait besoin pour ses achats de deux intermédiaires en la personne du maire de l'île et de celle d'un adjoint pour rédiger ses promesses de vente expédiées individuellement aux personnes « intéressées » avec signatures apposées sur la lettre d'accompagnement.



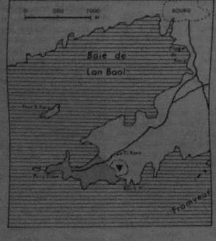
Le hôtel de Lompoul

A croire que l'on chercherait, pour des personnes confiantes et non-averties, à « officialiser » quelque peu l'acte, du fait même de la personnalité des signataires et donc à influencer les « intéressés ».

Maintenant il se peut très bien que ce soit mon esprit torse qui ait inventé cette interprétation des faits et que les intentions de Monsieur Brunellec soient louables. Mais il se peut qu'elles le soient moins et que certains élus se soient laissés abuser.

Ce dont j'ai peur, et si je vous en fais part c'est que sur l'île d'autres personnes le pensent aussi, c'est que ce soit le début de l'implantation du béton qui commence, à l'image de Quiberon (cf. thalasso) ou de Rhys et dans le cadre d'un emménagement du littoral prévu par les promoteurs immobiliers.

THIRION, Ouessant



Zone de préemption

Localisation envisagée

Une unité bien tardive

Très opportune, cette campagne pour la défense de l'emploi déclenchée par les partis du programme commun, mais qu'est-ce qui l'a provoquée si tardivement ? En automne, les réunions des partis de gauche (U.D.B., P.S., P.C.) et des syndicats bretons n'avaient abouti qu'à constater l'impossibilité d'actions communes d'envergure sur la Bretagne, et nous avions pour notre part, accentué notre campagne propre (50 réunions publiques sur les cinq départements).

Aujourd'hui, le mouvement descend de Paris et ceux qui, il y a quatre mois ne purent s'entendre sont aujourd'hui au coude à coude, dans la recherche des radicaux de gauche ! Voilà qui illustre, pour qui en doutait, le degré de centralisation des partis de la gauche française et le manque dont les schémas parisiens sont appliqués en Bretagne, en dépit d'une situation sociale et politique différente. L'intérêt des travailleurs bretons serait d'éviter de tels aléas et de provoquer dans ce pays, autre chose que le reflet tardif de la politique française. Souhaitons que la leçon soit tirée.

J.G.

Petites Annonces

Neuf appartements que nous avons construits pour vous dans le quartier de la gare. Ils sont très confortables et bien aménagés. Ils sont situés dans un quartier très agréable et très calme. Ils sont à louer à partir de 200 000 francs.

L'HISTOIRE D'IFFIG

Ce sont deux sympathiques de S.A.V. (mais si, mais si...) qui discutent. Tu es le dernier numéro de l'Avenir de la Bretagne ? Non... mais si j'avais su que c'était le dernier, je l'aurais lu...

DEMANDES D'EMPLOI

Je suis diplômé d'un baccalauréat. J'ai travaillé pendant deux ans dans une entreprise de construction. Je suis capable de travailler dans n'importe quel secteur. Je suis disponible immédiatement.

agence immobilière
JACQUES GUÉZEN

Lisez les brochures U.D.B.

- 1) L'agriculture bretonne. Position des U.D.B. en Bretagne. 400 F.
- 2) Bretagne - Colombie. 400 F.
- 3) 120 pages, 26 illustrations. 2.00 F.
- 4) Le Centre international de Brest. 3.00 F.

Pour les commandes, adresser un chèque (banque ou postal) à U.D.B., B.P. 304 - 29273 Brest-Cedex. Ajouter 1.00 F pour frais d'envoi postal.

Mad'Laines
PIRELLIN STEMM

Mme Y. HERRY
18 Rue de la PORTE 29200 BREST
Tel. 45.00.60

UNE ENQUÊTE DU « PEUPLE BRETON » :

LES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE EN BRETAGNE

5^e PARTIE

L'essentiel perché de l'huile sera-t-il une chance à partir de la mer, et les Bretons savent-ils, ou peuvent-ils le savoir ? La question vaut d'être posée. Nous lui avons consacré un premier article dans le dernier numéro du « Peuple Breton ». Nous présentons ici le reste de notre enquête.

Le printemps doit voir le début des recherches pétrolières en mer d'Iroise. Au large de la Bretagne, le pétrole est, sans s'arrêter, le plus fort courant de charges du monde. Une nouvelle source de développement est peut-être cachée.

Le nombre de mers du Peuple Breton à expliquer les impatiences complexes d'une telle investigation. Ce mois, nos lecteurs verront ce que cette recherche et cette éventuelle exploitation représentent en matière d'emploi, et ce qui peut arriver, en haute mer pour la Bretagne.

Quand on trouve quelque part du pétrole en quantité suffisante, il faut rapidement remonter et installer une ou plusieurs plateformes fixes, à partir desquelles plusieurs dizaines de puits sont être forés. Tout un monde de production complexe sera installé à leur bord : tubes de puits, séparateurs, réservoirs divers, compresseurs, moteurs en haut genre, sans compter les quartiers d'habitation, tandis que seront mis en place les conduites d'évacuation vers la côte. Le tout représentant des mois de travail pour des équipes de spécialistes réalisant des exploits techniques journaliers.

Une plateforme de production maritime, devant être installée par 120 mètres de fond (comme c'est le cas pour le champ des Forties, au large d'Alger) en un point où le régime du vent peut atteindre 30 mètres, constitue presque une tour Eiffel en tubes d'acier soudés, haute de 180 mètres car sa plate-forme est de 30 mètres dans le sol, l'ensemble pesant 30 000 tonnes ! Le tout, fabriqué et assemblé par tronçons à terre, flotté pendant plusieurs semaines de kilomètres, immergé et installé : c'est un véritable exploit technique.

Une précision importante résume toute la complexité et le gigantisme de la technique offshore : les compagnies pétrolières ne peuvent pas, financièrement, prendre à leur charge l'ensemble des travaux mais les sous-traitants des compagnies américaines, américaines dans leur quasi-totalité, car les États-Unis bénéficient d'une avance technologique et financière très supérieure à celle de l'Europe en ce domaine.

A PRIX D'OR...
Les compagnies pétrolières possèdent les concessions, soit en les achetant à prix d'or lors de ventes aux enchères comme aux U.S.A., en Grande-Bretagne, en Norvège (une concession de quelques dizaines de kilomètres carrés fut élevée pour 10 millions de dollars en Louisiane, en 1922). Et des organismes financiers totalement étrangers au pétrole peuvent également se porter acquéreurs, soit par attributions arbitraires par le gouvernement comme en France, au bénéfice de compagnies nationales ou non. Donc les compagnies, propriétaires des concessions, ou simplement opératrices pour celles appartenant aux groupes financiers, se chargent des études de base, coordonnent les travaux et choisissent en conséquence les



LE PETROLE

sous-traitants, ces choix étant dictés par des raisons de technicité, de prix, de délais ou toute autre raison : en clair, les opérations offshore susceptibles d'être entreprises dans les eaux bretonnes, pour des compagnies pétrolières françaises, peuvent parfaitement donner lieu à d'énormes travaux, indépendamment ou presque confiés à des compagnies de services américaines, opérant à partir de ports anglais !

Car, si quelques entreprises françaises sont capables d'offrir un échelonnement limité de ces services spécialisés, les tâches de la profession sont américaines, Halliburton, Dowell, Ballard, Ott, Schumberger, Rockwell, Cameron, Brown and Root, Steward and Stevenson, Hediff, Luffkin, sont synonymes de travaux ou de services bien identifiés par n'importe quel pétrolier, et ces organismes internationaux dominent suffisamment le marché pour que les compagnies pétrolières ne s'inquiètent que d'obtenir leurs services, sans pouvoir leur imposer d'inconvénients du genre d'avoir à travailler avec de la main-d'œuvre locale, de baser leurs activités en Bretagne, ou autres clauses de ce type qui la mise en œuvre concevable d'imposer quel que ce soit à un « sous-traitant » qui tient ses délais, ou de favoriser une entreprise française qui n'aurait pas les garanties voulues.

En résumé, les compagnies font des appels de services, et les sous-traitants

la mise en œuvre de toutes les prestations, de service correspondant à l'exploitation, au développement et à la mise en production de champs pétroliers offshore ? On peut en voir trois catégories, suivant la technicité et la spécialisation requises, mais également suivant la durée de ces travaux, et leur nombre dépend essentiellement de l'importance des découvertes.

D'abord, les emplois qui groupent toutes les activités d'exploration et de forage représentant les métiers pétroliers-typiques. Ils sont appelés ainsi parce qu'ils sont traités sur d'autres zones, une fonction de la cadence des découvertes et de la rapidité d'exécution des phases de recherche. Ces emplois sont caractérisés par une haute technicité et une spécialisation difficile et longue à acquérir, et de reconversion délicate, mais aussi par des salaires élevés. Cette catégorie d'emplois est largement dominée par les américains qui ont presque toujours été à l'origine de leur création ; tel point que tout postulant à ces professions doit impérativement connaître l'anglais pour pouvoir les exercer, et il faut savoir que ce sont des métiers très particuliers exigeant une mentalité qui n'a peut-être d'équivalent.

Une seconde catégorie regrouperait les professions pétrolières sédentaires, c'est-à-dire celles qui ont à leur charge de produire le pétrole. Elle est constituée par plusieurs types d'activités relativement spécialisées, mais plus aisées du point de vue de la formation professionnelle et de la pratique du métier. Ce sont essentiellement les équipes qui arment les plateformes de production, les terminaux pétroliers ou qui exécutent, évaluent ou assurent la sécurité des installations (les personnels des plateformes appartenant aux compagnies pétrolières, alors que toutes les autres spécialités citées plus haut sont liées aux sociétés de services).

Une troisième catégorie pourrait regrouper toutes les activités de transport, soit par mer soit par air, c'est-à-dire les équipages des supply-voies, remorqueurs, barges, les pilotes d'hélicoptères, les plongeurs et les personnels portuaires. Ces trois catégories d'activités sont nécessairement présentes pour assurer un déroulement normal de la production offshore. Ah, si, au mer du Nord, environ quarante

DES EMPLOIS, MAIS OU ?
Quelles sont les possibilités d'emplois que peuvent réellement développer dans un pays comme la Bretagne



Dérivage du streamer en mer d'Iroise

(suite page 10)

LA CRISE DE LA PÊCHE BRETONNE

C'EST BIEN UN PROBLÈME BRETON

PÊCHE ARTISANALE ET PÊCHE INDUSTRIELLE

Quels sont donc les problèmes qui se posent aux flotilles bretonnes ?

- le fret d'abord, celui de l'organisation du marché et de la stabilité des prix. Le marin ne peut être producteur ou non, ne participe en rien à la commercialisation. Il ne peut donc apprécier la progression des coûts de production (et son produit) profité aussi des fluctuations d'un marché subissant à la loi de l'offre et de la demande, entre les mains des marchands qui parfois sont aussi gros armateurs (Nicot à Concarneau par exemple).

— ensuite, l'augmentation du coût d'exploitation commence à devenir dramatique : les prix sans cesse croissants du nylon, des engins de pêche, du matériel électronique, passent de plus en plus cher. Tout cela se répercute évidemment sur le plan social et financier et sur le niveau sur les conditions de vie des marins dans la pêche industrielle, par exemple, pour une année de 12 millions d'heures francs, le matériel concerne touchera entre 100 et 150.000 A.F. après avoir travaillé 150 heures pendant la marée et passé jusqu'à parfois 72 heures sans dormir ; c'est pourquoi les marins, face à leurs armateurs, ont revendiqué avec force l'amélioration des conditions de vie à la mer, cinq jours de sommeil par mois, la présence d'un représentant syndical à bord.

— Pour ce qui est de la pêche artisanale, nous prendrons l'exemple d'un chalutier côtière de Lorient, pour 3.500 heures de présence en mer, le salaire horaire du matelot était de 6,50 F en 1973, et pour 3.630 heures de travail en 1974, le salaire est passé à 6,37 F. A une augmentation du travail à bord correspond une diminution du pouvoir d'achat : telles sont les conséquences dramatiques pour le matelot de l'organisation capitaliste de la pêche.

Pourtant, la pêche artisanale dans l'économie bretonne a une place importante, et mériterait plus d'attention que ne lui en portent les pouvoirs publics.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la Bretagne est la première région productrice de l'éponge et ceci, tant au niveau du tonnage débarqué que pour la valeur en francs. En 1973, par exemple, les sept ports commercialisés de Douarnenez à Concarneau totalisaient à eux seuls, 26 % de la pêche française en tonnage et 30 % en valeur.

En 1974, les reports cumulés de Lorient et Concarneau dépassent ceux de Boulogne, ce qui n'est pas le cas en 1973 (140.000 tonnes contre 122.000 pour Boulogne).

Quant à la valeur, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

	Tonnage	Valeur
Lorient	78 170 t	233 880 000 F
Concarneau	61 850 t	200 203 000 F
Total	140 020 t	434 083 000 F
Boulogne	122 061 t	

La pêche en Bretagne, c'est aussi des activités très diverses en Cornouaille sud, ce sont 28 ateliers d'entraînes et réparations navales, 160 ateliers, 200 employés de criées, 800 dockers, 150 mareyeurs expéditeurs. Le Flot de 180 hautesures de Douarnenez, Concarneau et Lorient, c'est aussi 13.000 emplois dont 5.000 dans la conditionnement. Ces quelques chiffres montrent donc l'importance de premier ordre que présentent les activités maritimes.

Fadik Duval

C'EST l'aspect marquant au début de la crise (1972-73) : toute la profession, des marins-pêcheurs aux armateurs, s'est trouvée confrontée à l'effondrement des prix des espèces de masse (lieu noir...). Les uns et les autres avaient misérablement obtenu une aide conjoncturelle pour la tenue des marchés et une intervention à long terme pour leur organisation rationnelle. Les uns et les autres ont eu à faire face à une augmentation importante des charges d'exploitation (400 % pour le prix des carburants). Par ailleurs tous subissent le double mersisme dû à l'importation communautaire et aux stocks de surgelés. Toute l'interprofession attendait une réponse politique. Elle est venue sous forme de mesure conjoncturelle, qui n'apportent aucune solution à moyen terme : enveloppe de 51 millions de francs et suppression provisoire des importations en provenance des pays tiers à la Communauté. Mais au-delà des revendications communes, cette crise a révélé les dimensions sociale, politique et bretonne des problèmes de la pêche.

MARINS CONTRE ARMATEURS, EMPLOYÉS CONTRE EMPLOYEURS

Les revendications concernaient la garantie des prix et la fermeture des frontières pour les pays tiers n'empêchant pas, dès le début du conflit, les marins concernés de partir salaires et conditions de travail « 150 à 100.000 esclaves francs pour une marée représentative 140 à 150 heures de travail et 72 heures presque sans dormir, vie infernale... » Voici ce que dénonce l'un d'eux (O.F. 192-75). Ceci confirme bien ce que certains marins nous avaient dit il y a quelques années (voir P. 85-86). C'est l'accès mis sur les conditions de travail dans les ports halieutiers de Lorient et de Concarneau qui faisait titrer l'O.F. du 24-2-75 : « le conflit de la pêche vive de bord ». La précision du la grève avait démarré avec la mise de l'alarme. En effet, les équipages des chalutiers ont à faire valoir leurs revendications propres : à Lorient, on réclamait la présence d'un délégué du personnel à bord, une prime d'ancienneté en fin d'année et surtout cinq jours de sommeil par mois au lieu de 3 1/2. A Concarneau le cahier des revendications faisait état de quatre points : la retraite à 50 ans, un salaire minimum garanti net de 1.600 francs, le repos effectif à terre entre deux marées et la prise en charge par l'armement des frais de location des appareils radio-électriques. Ces deux derniers points étaient déjà réclamés aux armateurs lors du dernier conflit (fin 1971). Un cinquième point fut ajouté : la demande de relèvement d'un point pour la rémunération à bord des chalutiers classiques. A Lorient comme à Concarneau, même son de cloche chez les armateurs qui prétendaient que l'accord de ces revendications mettrait les entreprises d'armement en péril. Cette façon de voir les choses fut contestée par le syndicat C.F.D.T. à Lorient. La situation s'envenimait : les marins maintenaient leurs revendications tandis que les armateurs les liquidait.

À Concarneau, M. Nicot au nom du syndicat de l'armement, refusait la prise en charge par l'ar-



LES PARTIS ET LES HOMMES POLITIQUES

Guemour, député de la majorité, soutenant le gouvernement, ne doit tromper personne quand il affirme la nécessité d'une « concertation entre les professionnels et les pouvoirs publics pour résoudre, au fur et à mesure, les problèmes qui se posent ». Une telle attitude rejoint évidemment l'absence d'une politique des pêches voulue par le gouvernement : c'est de toute façon, celle d'un député qui a voté le budget de misère. Quant à l'utilisation de ce budget, l'action de Guemour s'arrête à l'assemblage de l'enveloppe, c'est-à-dire à la satisfaction de la revendication patronale.

Au nom des députés socialistes côtiers, Le Penac, demande une entrevue au premier ministre, déclarant les mesures prises insuffisantes, dénonçant l'absence d'une véritable politique des pêches maritimes et met l'accent sur l'urgence des réformes de structure au plan de la production, de la commercialisation et de la distribution des produits de la mer.

A Concarneau, ou le conflit se prolonge, la réaction des partis a été longue à venir, en raison de l'ambiguïté du départ. Aujourd'hui, du reste, toutes les ambiguïtés ne sont pas levées. Le 11 mars a été créé un comité de solidarité.

A Lorient, les marins ont repris la mer après une convention collective jugée satisfaisante (par 221 voix contre 112). A Concarneau, le blocage des négociations est dû surtout au refus de la prise en charge par les armateurs des appareils radio-électriques de bord et la grève s'est maintenue le 13 mars par 459 voix contre 89. Ces chiffres sont éloquent et cette revendication significative : il y a une remise en cause du système du chalutage à la part, semble-t-il.

Nous le disions déjà dans le n° 103 du Peuple Breton, en soulignant que pour la région qui va de Douarnenez à Lorient, c'est une question de vie ou de mort. Les marins concarneaux en sont conscients. L'un d'eux nous le disait dans la manifestation du 4 mars en enlevant les marins et la ville est morte. Quand on sait qu'UN EMPLOYÉ DE MARIN CRIÉE 7 EMPLOIS À TERRE, on voit que les crâmes ont des raisons d'être fondées. Si l'on prend l'exemple de Concarneau, derrière les 900 marins des chalutiers, il faut compter 320 dockers, 350 employés de marée, 70 employés de la Chambre de commerce. C'est aussi l'infrastructure économique d'une ville moyenne bretonne qui s'effondre, risquant d'entraîner par ricochet le départ des autres activités (traitement des sous-produits, boîtes métalliques en particulier). Et dans le Sud-Finistère, 2.000 salariés de la conserverie sont aussi concernés, des milliers par le chômage technique.

Dans le même moment, Manches ferme ses portes. La municipalité giscardienne qui s'était vantée de créer des emplois industriels ne peut même pas maintenir les emplois existants. Le chômeur breton, 2.000 salariés de la conserverie sont aussi concernés, des milliers par le chômage technique.

La crise dans la pêche, son prolongement concernent apparemment On peut d'ores et déjà dire que l'intervention n'a rien rasolu 100 ou tard, les problèmes vont se résoudre. La structure d'exploitation capitaliste sur laquelle repose la profession ne peut satisfaire la masse des intéressés, pêcheurs et ouvriers. La nécessité apparaît d'une politique globale des pêches maritimes. Mais certainement pas dans le cadre de l'Europe communautaire. L'Europe capitaliste. Le développement de l'activité pêche en Bretagne nécessite que cette politique soit celle des pêches maritimes bretonnes conçue dans le cadre de l'Europe socialiste des peuples.

Tous les travailleurs bretons doivent se sentir directement concernés par ce qui se passe à Concarneau. Car on vient de voir à quel point l'économie d'une ville est fragile : mais cette fragilité de l'économie concarneoise, c'est celle de l'économie bretonne tout entière. Et la preuve vient d'être faite qu'on ne peut pas dire, « on a le temps de voir venir ».

La vérité, c'est que sous une direction bourgeoise, une ville meurt. Un autre fait significatif et fort inquiétant : pourquoi le C.E.T. de Concarneau, 3^e port de pêche de l'Europe, n'arrive-t-il pas à obtenir la création d'une section de mouleur-dépouilleur Froid et Conserverie ? L'ouverture d'une section est soumise à l'avis de la profession, qui estime que les besoins n'existent pas. Il est pourtant évident qu'ils existent aujourd'hui ; mais demain ? Et puis de sérieuses menaces pèsent sur l'avenir du lycée de Concarneau.

La crise dans la pêche, son prolongement concernent apparemment On peut d'ores et déjà dire que l'intervention n'a rien rasolu 100 ou tard, les problèmes vont se résoudre. La structure d'exploitation capitaliste sur laquelle repose la profession ne peut satisfaire la masse des intéressés, pêcheurs et ouvriers. La nécessité apparaît d'une politique globale des pêches maritimes. Mais certainement pas dans le cadre de l'Europe communautaire. L'Europe capitaliste. Le développement de l'activité pêche en Bretagne nécessite que cette politique soit celle des pêches maritimes bretonnes conçue dans le cadre de l'Europe socialiste des peuples.

Tous les travailleurs bretons doivent se sentir directement concernés par ce qui se passe à Concarneau. Car on vient de voir à quel point l'économie d'une ville est fragile : mais cette fragilité de l'économie concarneoise, c'est celle de l'économie bretonne tout entière. Et la preuve vient d'être faite qu'on ne peut pas dire, « on a le temps de voir venir ».

Section de Concarneau.





IFFIG

— a voulu publier un communiqué en breton (voir journal) que l'éditeur ne publia pas dans un quotidien régional très lu dans le Finistère.

— a reçu l'accord de la rédaction locale du journal, mais s'est vu opposer un refus clair et net de la rédaction centrale.

— a trouvé curieuse la raison alléguée pour ce refus : « Si on publiait les communiqués de l'I.D.E. en breton, il faudrait publier ceux de parti communiste en russe ».

— en a redouté que pour l'auteur de cette réponse, toutes les langues avaient une coloration politique et à considérer, en lisant quelques jours plus tard dans les colonnes de journaux bretonnants un communiqué qui était prévisible pour avoir le droit à la parole d'un français, qu'il s'agisse de communiste.

Logos de musique bretonnante et partitions

VANNES - MUSIQUE

10, rue de la Liberté 56100 VANNES

Vannes et alentours

LES BRETONS :

Auteur de nous, ils sont là : Jean-Louis, Jean-Paul, Jean, Bernard et « Chénou » le technicien, travaillant le dialogue, de s'expliquer, d'argumenter, de se justifier.

Les « Tri Yann » : c'est une équipe de copains au service de la chanson populaire et de la Bretagne, une équipe d'avant-garde bousculant avec plaisir les idées reçues, les habitudes solidesses. C'est aussi une voix redoublée, fortement rassemblée dès la descente aux Pays Nantais, dans la jeunesse en particulier.

C'est surtout une réponse dynamique et populaire au mariageage antebretton subit en Louis-Atlantique de la part de tant d'instances dirigeantes. Il y a plus, jamais les jeunes Bretons n'ont chanté, comme aujourd'hui, leur pays. Et les « Tri Yann » y sont pour beaucoup en réalisant en un langage moderne ce qui était possible.

Le succès n'a pas entamé leur simplicité. Leur dynamisme reste entier. Nul ambassade dans leur démarche. Ils défendent une optique évolutive qui leur vaut bien des critiques, bien des adversaires.

« Qu'est-ce qui vous a amenés à vous engager dans la chanson bretonne ? »

Le P.B. : « Qu'est-ce qui vous a amenés à vous engager dans la chanson bretonne ? »

Jean-Louis : « Au début, Jean-Paul, Jean et moi-même faisons de la chanson populaire, mais c'est d'abord « folk » américain. Parfaitement ! Ça appartient à deux groupes folkloriques, de m'intéressait donc à la musique bretonne. Je n'en connaissais évidemment que le côté traditionnel, celui des Chénou partiques. A partir de là, on a eu l'idée de constituer un groupe, Jean-Paul et Jean, pour leur part, se rendaient compte que cette musique était plus

DISQUES ARFOLK

EDITIONS, PRODUCTIONS, DIFFUSION sont réalisées en Bretagne

BOMBARDE et ORGUE - JEGAT et YHUEL

Grand one du disque 75, Culture 6 or 75

Ar Sonerien Du - Dioulard ar Menez

Kourieren Sant Yann

Ar Bleiz Ruz - Ar Penneerien

Mikael Kerne - Youenn Gwernig - Cadic Ha Kimry

Frères Pennec - Soeurs L'Houar - Frères Kergosien

Ballding ar Menez - Kamm Vellere à Menez-Kamm

DISTRIBUTION KELTA TRI (Production ALAN STIVEL)

Bagad Bleimor Champion de Bretagne 1975

DISTRIBUTION EXCLUSIVE DISQUES VELIA :

François Budet - Kannenou Santel

Satanzet - Georges Schmitt - Ar Skirlined

La musique bretonne, c'est ARFOLK

SOCIÉTÉ BRETONNE D'ENREGISTREMENT

14, Passage du Blavet - 56100 LORIENT.

1) ou bien les gens se contentent de cette conception bretonne et ne vont pas plus loin et c'est déjà pas mal.

2) ou bien ils vont plus loin, ils vont aller voir Barz, voir l'indésirable à la nouvelle police bretonne, puis au nouveau théâtre breton parce que ça existe aussi, et découvrir alors qu'il y a des problèmes effectivement bretons. Ils se sentent plus politisés.

Le P.B. : Certains vous reprochent des instruments non traditionnels et des arrangements en dehors des modes traditionnels bretons, des « temps », des chansons à danser trop rapides, etc... Comment vous expliquez-vous à ce sujet ?

Les « Tri Yann » : Certains nous reprochent des instruments non traditionnels et des arrangements en dehors des modes traditionnels bretons, des « temps », des chansons à danser trop rapides, etc... Comment vous expliquez-vous à ce sujet ?

Le P.B. : Vous avez choisi depuis un certain temps la chanson de Haut-Bretagne et, à en croire certains, la chanson gallo n'est pas suffisamment bretonne parce que de langue et d'influence musicale française ?

Les « Tri Yann » : Ça n'est pas respectueux une grande pureté culturelle et idéale. Si fait effectivement vers tous les Galles de la Bretagne et se retrouve entre gens parlant breton. Puis on n'en parle plus. A notre avis, le problème qui se pose, l'est beaucoup plus en termes politiques. Si on commence par se diviser intérieurement sur des questions de savoir si moi je suis plus pur que toi, si toi t'es un vrai et si moi j'ai un faux, on va complètement se paillard. Ça n'a toujours cherché l'Etat français, c'est diviser la Bretagne dans la plus de domaines possibles. Le rattaché de la Loire-Atlantique en est un exemple. Ça qui est important, c'est de ne pas considérer comme Bretons ceux qui ne le sont pas, il faut reconnaître, qu'on point de vue culturel, il y a des différences en Bretagne. Pour un Haut-Breton, il n'est pas question de se sentir pur admettre quelque chose de différent. Il y a deux choses importantes, c'est de sauvegarder toute la culture bas-bretonne et ce passe, particulièrement par la langue, c'est aussi de sauvegarder tout ce qui est Haut-Breton en Haut-Bretagne.

Le P.B. : Est-ce que vous pensez participer à l'évolution d'une nouvelle forme de culture populaire ? Nous entendons par « nouvelle forme » la fait que la forme que vous utilisez est ancienne et que vous l'utilisez d'une autre façon.

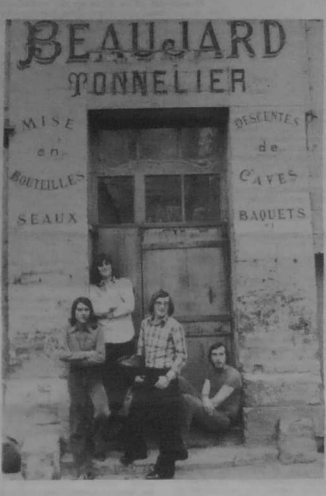
Les « Tri Yann » : A part certaines régions très bretonnantes, la masse des jeunes avait perdu tout intérêt pour cette culture populaire, c'était devenu du folklore. Il y avait des groupes qui se produisaient devant des gens qui ne participaient pas. Maintenant on redécouvre cette culture populaire parce que ça part de la base. On chante et on danse avec des orchestres « folk ». C'est devenu une forme de culture populaire.

Le P.B. : Le « show business » ne vend-il pas votre chanson comme les autres ?

Les « Tri Yann » : Il la vend en forçant moins. La chanson populaire n'a pas besoin d'une grosse promotion. Il y a moins besoin de promotion pour vendre un « 33 tours » des « Tri Yann » que pour un « 45 tours » de C. Jérôme.

Le P.B. : Bien souvent, on dit « Les Tri Yann, c'est un groupe « récupéré » pour le « show-business », notre groupe est un produit commercial qui suscite peu de frais : nous sommes nos propres missions, nous n'avons pas d'affiches sur les Champs-Élysées, pas d'auto-collants chez les disquaires, etc... Et puis finalement les « Tri Yann »

UN CERTAIN DROIT A LA DIFFÉRENCE



l'air, c'est un choc dans lequel les gens se retrouvent spontanément, et qu'ils transmettent naturellement, à leur culture, mais qu'elle est impossible de part pas des gens. Elle va exciter toute une population, tout un territoire. Que ce soit cette « grosse cavalerie » ou la « grande » culture, c'est exactement le même système.

Le P.B. : Vous restez donc des « marginaux » ?

Les « Tri Yann » : Non ! On nous fait rimer « beaucoup » nous n'avons ni qu'2 + 16-15 + 1974, par exemple.

Le P.B. : Le compte est que nous sommes considérés par les « super-marginaux » comme des gens « récupérés » et par les gens du métier pour des marginaux.

Le P.B. : Vous vous avez dit que vous ne recevez pas un bon accueil de la part des « spécialistes » de la chanson populaire, qui ont souvent des réactions de propriétaires à l'égard des productions qui sont finalement l'œuvre du peuple. Mais n'est-il pas plus intéressant pour vous d'être directement près du peuple pour écouter ses chansons ?

Le P.B. : C'est l'idéal, en effet. Nous avons commencé à le faire. Mais notre travail n'est qu'un complément à la recherche de la « grande » culture, nous ne sommes pas des « récupérés ». C'est un peu différent de nous aider. « Danton » est une expérience qui va dans ce sens.

Le P.B. : Vous pensez donc conserver cet aspect parce qu'il l'inverse, des groupes bas-bretonne ignorent à peu près totalement la chanson populaire de la Bretagne ?

Les « Tri Yann » : Oui, mais on prend beaucoup plus de gens maintenant. On a beaucoup plus peur de manier la langue bretonne. Mais c'est à une chanson bas-bretonne qui nous plaît particulièrement — ce n'est pas le cas général — on la monnaie et on l'échoue de la « faire » le plus proprement possible.

Le P.B. : Chaque société a son type de culture. Votre optique, vous permet-elle d'écarter avec le système qui nous régit ?

Les « Tri Yann » : Elle ne cartonne absolument pas. La société qui nous régit, fait de la chanson, une chanson de variété et de mélodie. Pour nous la chanson populaire, c'est autre chose.

Le P.B. : Mais votre action porte-t-elle les gens à chanter eux-mêmes avec vous ou en dehors dans la vie ?

Les « Tri Yann » : Autant on arrive à nous en faire le reproche quelquefois, on entend nos chansons dans les rassemblements de jeunes. Parfois même, ils les transforment. Nous passons par la chanson populaire ? Pendant la crise des banques à Paris, ils avaient demandé « Ya cor' d'filles dans l'bourg de R'lon » par « Ya cor' mille employés en banque qui revendiquent pour avoir la prime ».

LE PLUS GRAND CHOIX DE DISQUES ET CASSETTES

J.C. PROUST

Importation de disques étrangers

6, rue Alouéte Nationale LORIENT - tel. 21.23.23

Peuples opprimés

MARTINIQUE

Le « Progrès » (organe du Parti Progressiste Martiniquais) dit à propos des 500 ans de la découverte de la Martinique par Christophe Colomb, que le peuple martiniquais n'a jamais été opprimé, et que le peuple martiniquais n'a jamais été opprimé, et que le peuple martiniquais n'a jamais été opprimé...

« Ainsi donc officiellement, on n'avait le choix de mourir que pour la France... Et cet « honneur » auquel sont liés attachés nos parents d'élite et nos anciens combattants d'aujourd'hui, à toujours, à notre dévouement, servit de caution à notre qualité de citoyens français... Citoyens français nous le prouvions, puisque par le tribut du sang, nous étions entrés dans la communauté de notre patrie française... Quant à la patrie martiniquaise, on a toujours tenu fait pour qu'elle existât pas. Au contraire, tout au long de l'histoire nationale a été sévèrement réprimé avec l'aide de cette même armée dans laquelle étaient enrôlés nos jeunes gens... et ceux-ci étaient régulièrement envoyés dans toutes les garnisons coloniales entrées et sorties par l'Etat colonialiste français : Indochine, Algérie, Tchécoslovaquie, etc... Les appels Antilles furent donc, le plus souvent, contre leur goût et par la nature des choses, le rôle d'outil du colonialisme, vis à vis de leur peuple et vis à vis des autres colonies du monde... »

« Cette thèse n'a rien d'original. Avec plus ou moins d'efficacité, elle a été l'élément dominant de la politique indienne du gouvernement français depuis 1964. Ce qui est nouveau, c'est que le gouvernement est maintenant en meilleure posture pour expliquer cette politique. En décembre 1973, le Général Mitterrand prononça une nouvelle loi sur le statut indien, qui assurait une base légale à l'intégration rapide des Indiens, et à l'exportation de leurs terres sur une grande échelle... »

A — UNE POLITIQUE OFFICIELLE

La Fondation Nationale Indienne (F.N.I.) fut créée en 1968 afin de porter plusieurs accusations contre le gouvernement français qui pratiquait une politique de génocide contre les nations et tribus indiennes survivantes. A l'origine, la F.N.I. fut présidée comme un regroupement des éléments les plus avisés de la politique indienne au Brésil. Cette organisation faisait passer les conclusions tirées de l'expérience « indienne » au Brésil, ainsi que les propositions des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail en ce qui concerne les Droits de l'Homme et des minorités.

Le premier acte des statuts de la F.N.I. affirme :

A. — le respect des institutions tribales et des communautés.

B. — la garantie de propriété pour les terres sur lesquelles habitent les Indiens, et leur droit exclusif d'utiliser les ressources naturelles, en vertu de la constitution brésilienne.

C. — la préservation de l'équilibre culturel et biologique des communautés indiennes en contact avec la société moderne.

D. — la défense d'une évolution culturelle naturelle des communautés indiennes plutôt qu'une acculturation rapide et forcée.

En même temps, sous la pression publique et celle de l'opinion internationale, le gouvernement s'engagea à soutenir la réalisation de la Réserve Nationale du Xingu, et la création de nouvelles réserves pour les Indiens : la Réserve Indienne des Tapanacacas, à l'est-nord-est de l'Etat de Pará, celle des Ariguanas à Rondônia et dans l'extrême ouest du Mato Grosso, celle des Ariguanas, dans l'Etat de Roraima, celle des Lamelara dans l'extrême nord de l'Amazonie, et celle des Aikaita du nord dans l'ouest de l'Amazonie.

LES INDIENS DU BRÉSIL

UNE POLITIQUE DE GENOCIDE

Le document qui va suivre est une version abrégée d'un rapport écrit par un groupe d'ethnologues brésiliens, qui fut présenté au 41^e Conseil International des Américanistes, à Mexico, en septembre 1974. A la suite du caractère répressif de la politique brésilienne, leurs noms ne sont pas mentionnés.

« Tout le monde sait que le pire fait socialement nous avons connu un processus d'intégration de la population indienne dans la société brésilienne, et ceci dans des délais les plus brefs possibles... »

« Cette thèse n'a rien d'original. Avec plus ou moins d'efficacité, elle a été l'élément dominant de la politique indienne du gouvernement français depuis 1964. Ce qui est nouveau, c'est que le gouvernement est maintenant en meilleure posture pour expliquer cette politique. En décembre 1973, le Général Mitterrand prononça une nouvelle loi sur le statut indien, qui assurait une base légale à l'intégration rapide des Indiens, et à l'exportation de leurs terres sur une grande échelle... »

En 1970, toutefois, la F.N.I. commença à changer de politique, et à dévier des principes établis dans la charte originellement établie. Des groupes d'intérêts du sud du Brésil, des gens propriétaires et des commerçants désireux de mettre à exécution des projets de développement, et s'efforçant de la reconnaissance des droits indiens.

Le gouvernement annonça qu'il avait mis sur pied un plan pour la construction d'un chemin de fer transamazonien, soutenu financièrement par des agences internationales telles que la Banque Mondiale. Il établit un système fiscal qui permettait deux investissements dans la région d'Amazonie. Finalement, plusieurs déclarations de la F.N.I. révélèrent une attitude d'indifférence de la part de cet organisme d'un autre affirmant que les Indiens devaient être intégrés comme citoyens ordinaires dans le projet de développement de l'Amazonie.

Le 25 janvier 1971, le président de la F.N.I. signa un décret qui donnait à l'assistance portée aux Indiens doit être aussi complète que possible, mais elle ne devait pas faire obstruction au développement national ; elle ne devait pas non plus faire obstacle aux différents avec de l'intégration dans la région d'Amazonie.

En accord avec cette nouvelle orientation, la préservation majeure de la F.N.I. devint ainsi la « pacification » des tribus qui vivaient le long du Transamazonien. Très vite, il devint évident que la fonction de la F.N.I. n'était plus la protection de ceux qui travaillaient à la construction du chemin de fer contre une hypothétique menace venant des Indiens.

Ainsi les engagements solennels du programme de la F.N.I. (par exemple, respect des droits des minorités tribales) restèrent lettre morte, et le gouvernement retourna à sa politique de développement autoproclamé. Il y a aujourd'hui plus de trois ans que cette politique est mise en pratique. Quelle est la situation, résumant, le long du Transamazonien ?

C — CONCLUSION

La situation des Indiens du Brésil reste aujourd'hui très grave, et les plus menacés que jamais. Par une série de menaces et de promesses qui n'ont jamais été tenues, les Indiens ont subi d'énormes destructions matérielles et humaines. Le Brésil a signé le Protocole de l'Organisation Internationale du Travail qui définit ce qui est le crime de génocide, et la Résolution 107 de l'Organisation Internationale du Travail qui définit l'action des gouvernements au matière d'intégration des minorités ethniques. La plus détestable des justices exigèrent que les Nations Unies s'interne après du gouvernement militaire brésilien de la situation des Indiens. Une commission d'enquête devrait effectuer une mission d'information dans les tribus les plus menacées, elle devrait raconter les témoignages de ce qui s'est passé. La politique indienne du Brésil doit être dénoncée et jugée par l'opinion mondiale.

« Dans le cas de la « pacification » qui toucha les tribus Assurini et Karénon, sur le centre de l'Amazonie, contacté dans un village en 1971, personne ne sait combien il resta de Karénon vivants aujourd'hui. Des 85 Karénon qui ont été « pacifiés » en 1965, au cours de la construction du Transamazonien, il ne restait en 1972 que trois survivants survivants... »

« C'est le même schéma qui s'est produit au cours de la « pacification » qui toucha les tribus Assurini et Karénon, sur le centre de l'Amazonie, contacté dans un village en 1971, personne ne sait combien il resta de Karénon vivants aujourd'hui. Des 85 Karénon qui ont été « pacifiés » en 1965, au cours de la construction du Transamazonien, il ne restait en 1972 que trois survivants survivants... »



COURRIER DES LECTEURS

« VERS UNE REVOLUTION BRETONNE ? »

« Vers une révolution Bretonne ? » est un article paru dans le P.B. de février 1975. Il est particulièrement intéressant. En effet, sur la feuille de mes notes à dire lors des grandes vacances, on voit inscrit « l'unique Bretonne » dans la rubrique « langues que vous connaissez ». Bien que comprenant le breton et son dialecte régional, je n'ai jamais eu l'occasion de l'apprendre. Je suis donc intéressé par cet article et par la langue bretonne, et je me permets de vous adresser mes remerciements pour cet article.

« Comme je travaille dans le service public d'une grande entreprise et que j'ai des loisirs de psychologue, j'ai essayé d'examiner toutes sortes de problèmes de la langue bretonne. Je crois qu'il faut dire que le problème breton n'est pas un problème linguistique, mais un problème social et politique. Le breton est une langue régionale, et elle est en danger de disparition. Elle est menacée par la langue bretonne et les besoins de l'économie... »

« Sans doute m'a-t-on pris pour un idiot, mais j'ai essayé de lire le « bon vieux breton » que j'ai appris à l'école. Je suis sûr que si on avait une bonne connaissance de la langue bretonne, on aurait pu éviter beaucoup de problèmes sociaux et politiques. Le breton est une langue régionale, et elle est en danger de disparition. Elle est menacée par la langue bretonne et les besoins de l'économie... »

« Dans le cas de la « pacification » qui toucha les tribus Assurini et Karénon, sur le centre de l'Amazonie, contacté dans un village en 1971, personne ne sait combien il resta de Karénon vivants aujourd'hui. Des 85 Karénon qui ont été « pacifiés » en 1965, au cours de la construction du Transamazonien, il ne restait en 1972 que trois survivants survivants... »

« Dans le cas de la « pacification » qui toucha les tribus Assurini et Karénon, sur le centre de l'Amazonie, contacté dans un village en 1971, personne ne sait combien il resta de Karénon vivants aujourd'hui. Des 85 Karénon qui ont été « pacifiés » en 1965, au cours de la construction du Transamazonien, il ne restait en 1972 que trois survivants survivants... »

« Dans le cas de la « pacification » qui toucha les tribus Assurini et Karénon, sur le centre de l'Amazonie, contacté dans un village en 1971, personne ne sait combien il resta de Karénon vivants aujourd'hui. Des 85 Karénon qui ont été « pacifiés » en 1965, au cours de la construction du Transamazonien, il ne restait en 1972 que trois survivants survivants... »

« Dans le cas de la « pacification » qui toucha les tribus Assurini et Karénon, sur le centre de l'Amazonie, contacté dans un village en 1971, personne ne sait combien il resta de Karénon vivants aujourd'hui. Des 85 Karénon qui ont été « pacifiés » en 1965, au cours de la construction du Transamazonien, il ne restait en 1972 que trois survivants survivants... »

« Dans le cas de la « pacification » qui toucha les tribus Assurini et Karénon, sur le centre de l'Amazonie, contacté dans un village en 1971, personne ne sait combien il resta de Karénon vivants aujourd'hui. Des 85 Karénon qui ont été « pacifiés » en 1965, au cours de la construction du Transamazonien, il ne restait en 1972 que trois survivants survivants... »

« Dans le cas de la « pacification » qui toucha les tribus Assurini et Karénon, sur le centre de l'Amazonie, contacté dans un village en 1971, personne ne sait combien il resta de Karénon vivants aujourd'hui. Des 85 Karénon qui ont été « pacifiés » en 1965, au cours de la construction du Transamazonien, il ne restait en 1972 que trois survivants survivants... »

JOUER LA CARTE DE LA PECHE

« J'ai appris, non sans surprise le dire, les récents événements déclinés par une classe de travailleurs habitués à se réjouir à un sort de plus en plus tragique, habitués à travailler davantage pour gagner moins, vous l'avez compris, je vous parierais sur le succès de la pêche... »

« La problématique essentielle n'est-elle pas celle du droit de poisson ? Si le dernier n'est pas compatible, au pire fort, le second, à refuser l'accroissement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait le demandeur... »

« On ne peut que dénoncer les méfaits d'une telle organisation. Ne pourrait-on y substituer une coopérative de pêcheurs vendant à un prix légèrement supérieur au prix du marché, ce qui avantagerait le consommateur et le producteur... »

« Il y a un double vol : le premier consiste à tirer profit d'un article en le vendant, à peine modifié, au prix fort ; le second, à refuser l'accroissement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait le demandeur... »

« On ne peut que dénoncer les méfaits d'une telle organisation. Ne pourrait-on y substituer une coopérative de pêcheurs vendant à un prix légèrement supérieur au prix du marché, ce qui avantagerait le consommateur et le producteur... »

« Il y a un double vol : le premier consiste à tirer profit d'un article en le vendant, à peine modifié, au prix fort ; le second, à refuser l'accroissement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait le demandeur... »

« On ne peut que dénoncer les méfaits d'une telle organisation. Ne pourrait-on y substituer une coopérative de pêcheurs vendant à un prix légèrement supérieur au prix du marché, ce qui avantagerait le consommateur et le producteur... »

« Il y a un double vol : le premier consiste à tirer profit d'un article en le vendant, à peine modifié, au prix fort ; le second, à refuser l'accroissement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait le demandeur... »

« On ne peut que dénoncer les méfaits d'une telle organisation. Ne pourrait-on y substituer une coopérative de pêcheurs vendant à un prix légèrement supérieur au prix du marché, ce qui avantagerait le consommateur et le producteur... »

« Il y a un double vol : le premier consiste à tirer profit d'un article en le vendant, à peine modifié, au prix fort ; le second, à refuser l'accroissement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait le demandeur... »

« On ne peut que dénoncer les méfaits d'une telle organisation. Ne pourrait-on y substituer une coopérative de pêcheurs vendant à un prix légèrement supérieur au prix du marché, ce qui avantagerait le consommateur et le producteur... »

« Il y a un double vol : le premier consiste à tirer profit d'un article en le vendant, à peine modifié, au prix fort ; le second, à refuser l'accroissement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait le demandeur... »

« On ne peut que dénoncer les méfaits d'une telle organisation. Ne pourrait-on y substituer une coopérative de pêcheurs vendant à un prix légèrement supérieur au prix du marché, ce qui avantagerait le consommateur et le producteur... »

« Il y a un double vol : le premier consiste à tirer profit d'un article en le vendant, à peine modifié, au prix fort ; le second, à refuser l'accroissement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait le demandeur... »

« On ne peut que dénoncer les méfaits d'une telle organisation. Ne pourrait-on y substituer une coopérative de pêcheurs vendant à un prix légèrement supérieur au prix du marché, ce qui avantagerait le consommateur et le producteur... »

« Il y a un double vol : le premier consiste à tirer profit d'un article en le vendant, à peine modifié, au prix fort ; le second, à refuser l'accroissement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait le demandeur... »

« On ne peut que dénoncer les méfaits d'une telle organisation. Ne pourrait-on y substituer une coopérative de pêcheurs vendant à un prix légèrement supérieur au prix du marché, ce qui avantagerait le consommateur et le producteur... »

« Il y a un double vol : le premier consiste à tirer profit d'un article en le vendant, à peine modifié, au prix fort ; le second, à refuser l'accroissement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait le demandeur... »

Hôtel-Restaurant
« Leo Routiers »
12500 PAIMPOL
— Tél. 20 89 95 —
tient à votre disposition une
Nouvelle Salle pour
Réunions,
Noces et Banquets.
Allée de boules

ABONNEZ-VOUS
LE PEUPLE BRETON
Boite Postale 304 - 29272 BREST CEDEX

ABONNEZ-VOUS
POBL VREIZH
en langue bretonne

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
ADRESSE		ADRESSE	
ABONNEMENT (1) 12 mois	200 FF (1)	ABONNEMENT (1) 12 mois	200 FF (1)
ABONNEMENT (2) 6 mois	100 FF (1)	ABONNEMENT (2) 6 mois	100 FF (1)
ABONNEMENT (3) 3 mois	50 FF (1)	ABONNEMENT (3) 3 mois	50 FF (1)
ABONNEMENT (4) 15 jours	10 FF (1)	ABONNEMENT (4) 15 jours	10 FF (1)

C.C.P. RENNES 2365-76 C.C.P. RENNES 2746-79